

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	23 novembre 2020	Séance du : 08 décembre 2020
		L'An Deux Mille Vingt, le huit décembre, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 44	
Présents : 39	Pour : 44	
Absents : 1	Contre :	
Représentés : 5	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M Jean FRADIN (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras), , Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault); M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Jean Luc BARRAL (Clermont l'Hérault) Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault). M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuran Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian). M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet) représentée par M Jean FRADIN (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet (Ceyras) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault)

Absents : M. Jean Claude LACROIX (Ceyras)

Objet : Eau potable – Adoption du projet de raccordement des réseaux d'eau potable de la commune de Lacoste à ceux de Clermont l'Hérault

Monsieur RODRIGUEZ informe les membres du Conseil communautaire que la source de Fontchaude est actuellement exploitée pour la production d'eau potable destinée à la commune de Lacoste. Elle sert également à alimenter le hameau du même nom.

Il ajoute que le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) de la commune a révélé des dysfonctionnements :

- Dépassement des débits de prélèvement autorisés : la DUP de 1964 autorise un débit de prélèvement de 27,5 m3/j pour la source de Font Chaude mais d'après le diagnostic de 2012, le débit actuellement prélevé est de 40 m3/j ;
- Mauvaise qualité de l'eau : des dépassements significatifs de substances polluantes ont été observés avec des concentrations en pesticides dépassant les normes.

Par conséquent, l'ARS a ordonné l'arrêt de l'utilisation de cette source pour la commune de Lacoste. Compte tenu de ces éléments, les services de la Communauté de communes ont établi un avant-projet de raccordement des réseaux d'eau potable de la commune de Lacoste à ceux de Clermont l'Hérault.

Ce projet, d'un montant estimé à 909 542 €HT, a été approuvé par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 30 octobre 2019.

Ce projet fait également l'objet d'un dossier de demande d'autorisation de traitement et de distribution adressé aux services de l'ARS. Celui-ci décrit l'interconnexion, les installations de captage et de traitement principales prévues dans la configuration future, conformément à l'avant-projet préalablement établi.

Suite à la réalisation de ces travaux d'interconnexion, la source de Fontchaude ne sera plus exploitée, et sera déconnectée du réseau d'adduction de la commune.

L'alimentation du hameau de Fontchaude sera étudiée dans le cadre du schéma directeur intercommunal actuellement en cours d'élaboration.

Monsieur RODRIGUEZ propose :

- D'adopter le dossier de demande d'autorisation de traitement et de distribution transmis aux services de l'ARS,
- D'adopter le principe d'abandon de la source de Fontchaude pour l'alimentation en eau potable de la commune de Lacoste,
- D'adopter le principe d'étudier les solutions d'alimentation du hameau de Fontchaude dans le cadre du schéma directeur intercommunal,
- D'abroger la DUP du 14 Janvier 1964 autorisant l'exploitation de la source de Fontchaude.
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote,

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur RODRIGUEZ et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

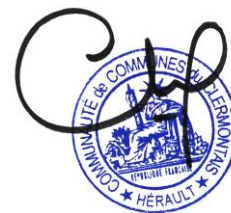
ADOpte :

- le dossier de demande d'autorisation de traitement et de distribution transmis aux services de l'ARS,
- le principe d'abandon de la source de Fontchaude pour l'alimentation en eau potable de la commune de Lacoste,
- le principe d'étudier les solutions d'alimentation du hameau de Fontchaude dans le cadre du schéma directeur intercommunal,

DECIDE d'abroger la DUP du 14 Janvier 1964 autorisant l'exploitation de la source de Fontchaude.

AUTORISE Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.